



## **COMPTE RENDU DE LA 158<sup>e</sup> RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE JAMES**

*(Adopté)*

**DATE :** Le 1<sup>er</sup> avril 2009

**LIEU :** Affaires indiennes et du Nord Canada, 15<sup>e</sup> étage, 25, rue Eddy, Gatineau

**PRÉSENTS :** Josée Brazeau, Québec  
Glen Cooper, ARC  
Ashley Iserhoff, ARC, président  
Ginette Lajoie, ARC, vice-présidente  
Maryse Lemire, Canada,  
Denise Morasse, Canada  
Chantal Otter Tétreault, ARC

Marc Jetten, secrétaire exécutif  
Claude Péloquin, analyste en environnement

**ABSENTS :** Annie Déziel, Canada  
Joanne Laberge, Québec  
Pierre Moses, Québec

**INVITÉS :** Stéphane Bernard, Groupe Conseil Nutshimit  
François Richard, Groupe Conseil Nutshimit

**OBSERVATEUR :** Jean Picard, Environnement Canada

### **Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**

Le président souhaite la bienvenue aux membres, notamment à Denise Morasse qui prend part à sa première réunion du CCEBJ. Il suggère de procéder à l'adoption de l'ordre du jour.

Sur une proposition Josée Brazeau, appuyée par Ginette Lajoie, l'ordre du jour suivant est adopté:

1. Adoption du compte rendu de la 157<sup>e</sup> réunion (15 janvier 2009)
2. État d'avancement des dossiers
  - a. Suivi de la rupture de digue de l'ancienne mine Opémiska et du portrait des sites miniers contaminés sur le territoire
  - b. Consultation attendue sur le Plan Nord
  - c. Commentaires sur le document de l'analyste concernant l'exploration minière
  - d. Analyse de cycle de vie de scénarios de gestion des matières résiduelles
  - e. Sièges vacants au CCEBJ
  - f. Montant de la subvention du CCEBJ
  - g. Mise à jour du Plan stratégique
3. Allocution de Damon Rourke, directeur général de la Mise en œuvre, Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC)
4. Adoption de la proposition budgétaire pour l'année 2009-2010
5. Résolution autorisant le secrétaire exécutif à signer la proposition d'amendement au bail de la SITQ pour la période 2010-2014
6. Révision de la rémunération de l'agente de secrétariat pour 2009-2010
7. Adoption de l'avis concernant les plans généraux d'aménagement forestier (PGAF) révisés
8. Collaboration proposée au projet de recherche de l'Association des trappeurs cris sur les changements climatiques
9. Présentation de François Richard et de Stéphane Bernard, de Nutshimit, concernant l'analyse des plans généraux d'aménagement forestier révisés
10. Varia
  - a. Projet de carte concernant les routes forestières proposées dans les PGAF révisés
  - b. Projet de stage
  - c. Projets de révision de deux lois fédérales
  - d. Opportunité de collaboration avec le Conseil cri de la Santé et des Services sociaux
  - e. Copie et archivage des documents électroniques relatifs à l'évaluation environnementale du projet Eastmain 1-A et dérivation Rupert

## **1. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA 157<sup>E</sup> RÉUNION (15 JANVIER 2009)**

Sur une proposition de Ginette Lajoie, appuyée par Glen Cooper, le compte rendu de la 157<sup>e</sup> réunion du CCEBJ est adopté tel que modifié.

## **2. ÉTAT D'AVANCEMENT DES DOSSIERS**

### ***a. Suivi de la rupture de digue de l'ancienne mine Opémiska et du portrait des sites miniers contaminés sur le territoire***

Le CCEBJ a écrit au Sous-ministre du MRNF associé aux Mines afin d'obtenir copie des rapports concernant le suivi de la rupture de digue Opémiska ainsi que l'information concernant le registre des sites miniers contaminés. Dans la lettre, un rappel a été fait à savoir que le CCEBJ constitue un organisme distinct de l'Administration régionale crie (ARC). Ainsi, on ne peut pas présumer que la documentation transmise à l'ARC soit acheminée au CCEBJ. Pour l'instant, le Sous-ministre associé n'a pas fourni de réponse.

### ***b. Consultation attendue sur le Plan Nord***

Le CCEBJ a fait part au Premier Ministre du Québec de sa préoccupation concernant le manque de consultation sur le Plan Nord malgré l'annonce de projets lancés dans ce cadre, tels le projet de route des Monts Otish. Afin de mieux tenir compte de l'incidence de ce Plan, le CCEBJ a proposé la tenue d'une évaluation environnementale stratégique. Le Comité consultatif pour l'environnement Kativik (CCEK) a transmis une lettre similaire au Premier Ministre tel que convenu lors de la rencontre avec une délégation de ce Comité le 15 janvier 2009. Jusqu'ici, aucun des deux comités n'a obtenu de réponse.

Un membre de l'ARC mentionne que le gouvernement du Québec aurait nommé Mme Elizabeth MacKay comme secrétaire adjointe relevant du secrétaire général associé au Secrétariat aux affaires autochtones. Comme Mme MacKay aurait été désignée pour entreprendre les consultations sur le Plan Nord, les membres conviennent de lui écrire afin de l'inviter à rencontrer le CCEBJ.

### ***c. Commentaires sur le document de l'analyste concernant l'exploration minière***

Les membres du groupe de travail poursuivent leur examen du document présenté par l'analyste du CCEBJ dans le cadre de l'étude sectorielle concernant les impacts de l'exploration minière sur le territoire. Ces travaux doivent permettre de

déterminer, entre autres, dans quelle mesure les projets d'exploration minière doivent être assujettis au processus d'évaluation et d'examen du chapitre 22.

*d. Analyse de cycle de vie de scénarios de gestion des matières résiduelles*

Les consultantes du CIRAIG ont été informées de la décision du CCEBJ de retirer de l'analyse les scénarios comprenant le brûlage dans les sites d'enfouissement. Ainsi, le CIRAIG pourra concentrer son analyse sur l'enfouissement et l'incinération, avec ou sans recyclage.

Les consultantes ont demandé une rencontre afin d'évaluer les impacts sociaux des divers scénarios proposés. Une membre de l'ARC propose qu'elles rencontrent le groupe de travail du CCEBJ sur la gestion intégrée des matières résiduelles à cet effet.

*e. Sièges vacants au CCEBJ*

La nomination de Jean Picard comme membre du CCEBJ est toujours attendue. Selon une membre du Canada, il y aurait lieu de revoir le processus fédéral de nomination de façon à réduire le délai entre la désignation des personnes par la direction régionale et leur nomination officielle par un ministère.

Une membre du Québec indique qu'un décret est en préparation afin de combler le siège vacant du côté de la délégation du Québec.

*f. Montant de la subvention du CCEBJ*

Lors d'une conférence téléphonique du Comité administratif du CCEBJ avec des représentants de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE) et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) en octobre 2008, ces derniers s'étaient engagés à assurer le financement adéquat du CCEBJ. Jusqu'ici, un montant de 91 000 \$ a été annoncé en guise de second versement de la subvention de l'année 2008-2009, mais cette somme n'a pas encore été versée.

Selon une membre de l'ARC, le CCEBJ doit rappliquer auprès de ses bailleurs de fonds afin de demander que le niveau de subvention assure le maintien des activités de l'année courante et des années suivantes. Cela impliquera, entre autres, des discussions entre les parties afin de réviser, dans l'entente Canada-Québec sur le financement, le montant maximal de la subvention du CCEBJ (251 000 \$). Comme l'ARC verse la moitié de la contribution du Québec en vertu de l'Entente

concernant une nouvelle relation entre le Québec et les Cris, elle entend être partie de ces discussions.

Le président du CCEBJ communiquera avec la Sous-ministre du MDDEP et le président de l'ACÉE afin de discuter de ces points.

À titre d'information, le secrétaire exécutif acheminera aux membres le tableau illustrant la réduction progressive du surplus accumulé du CCEBJ.

#### *g. Mise à jour du Plan stratégique*

Une membre de l'ARC présente une ébauche de Plan stratégique. Celle-ci traite du Plan Nord, du développement minier, du développement forestier, du processus d'évaluation et d'examen et des changements climatiques. Elle croit qu'il faudrait y ajouter un volet concernant l'examen des politiques, des lois et des règlements proposés par les gouvernements. Elle s'inquiète d'ailleurs du fait que plusieurs révisions législatives soient en cours sans consultation du CCEBJ.

Selon un membre de l'ARC, le CCEBJ gagnerait à organiser des rencontres avec les représentants chargés des consultations sur les projets de révision de lois ou de règlements. Cela aiderait le Comité à se faire connaître des responsables et à développer un réseau de contacts au sein des ministères.

### **3. ALLOCUTION DE DAMON ROURKE, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MISE EN ŒUVRE, AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA (AINC)**

Monsieur Rourke souhaite la bienvenue aux membres du CCEBJ dans les locaux de la Direction générale de la mise en œuvre d'AINC. Il présente les deux volets du Bureau de mise en œuvre de la Baie-James, qui relève de cette Direction : d'une part, le Bureau assure la mise en œuvre des ententes du gouvernement du Canada avec les Cris et, d'autre part, il prend part aux négociations sur les sujets contentieux.

Une membre de l'ARC demande comment l'arimage pourrait être assuré entre le CCEBJ et le Bureau de mise en œuvre concernant leurs dossiers d'intérêt commun. Elle pense notamment aux recommandations formulées par le CCEBJ concernant la révision des annexes 1 et 2 du chapitre 22, i.e. les listes de projets assujettis ou exemptés du processus d'évaluation environnementale et sociale. Selon M. Rourke, le Comité permanent de liaison de l'Entente concernant une nouvelle relation Canada-Cris examine présentement ces recommandations. Denise Morasse ajoute qu'une personne-ressource du secteur des négociations a également été désignée pour prendre part à ces travaux.

#### **4. ADOPTION DE LA PROPOSITION BUDGÉTAIRE POUR L'ANNÉE 2009-2010**

Le secrétaire exécutif présente la proposition budgétaire de l'année 2009-2010. Un membre de l'ARC explique que, depuis plusieurs années, le niveau de dépenses du secrétariat dépasse le montant de la subvention versée. En effet, les bailleurs de fonds avaient temporairement réduit le versement de la subvention annuelle afin que le CCEBJ réduise son surplus budgétaire. Comme le surplus a effectivement été beaucoup réduit, des démarches sont en cours afin que le CCEBJ dispose des ressources financières requises pour la réalisation de son mandat au cours de 2009-2010 et des années subséquentes.

**Résolution du CCEBJ n° 2009-04-01-01 concernant la proposition budgétaire pour l'année 2009-2010 :**

- ATTENDU QUE le secrétaire exécutif a effectué les vérifications demandées lors de la réunion du CCEBJ du 15 janvier 2009;
- ATTENDU QUE la proposition budgétaire a été soumise au Comité administratif du CCEBJ qui en recommande l'adoption;
- ATTENDU QUE le CCEBJ doit approuver les montants de dépenses prévues pour chacun des postes budgétaires de l'année financière débutant le 1<sup>er</sup> avril;

*Sur une proposition de Maryse Lemire, appuyée par Ginette Lajoie :*

**Il est unanimement résolu d'adopter la proposition budgétaire pour l'année 2009-2010.**

#### **5. RÉSOLUTION AUTORISANT LE SECRÉTAIRE EXÉCUTIF À SIGNER LA PROPOSITION D'AMENDMENT AU BAIL DE LA SITQ POUR LA PÉRIODE 2010-2014**

Le secrétaire exécutif présente la proposition de renouvellement du bail soumise par la SITQ pour la période 2010-2014. Celle-ci comporte un loyer de base, au pied carré, ainsi qu'un loyer additionnel tenant compte des frais d'opérations du bailleur. À la demande des membres, le secrétaire vérifiera les calculs concernant le loyer additionnel pour assurer leur conformité avec les prévisions budgétaires.

**Résolution du CCEBJ no 2009-04-01-02 autorisant le secrétaire exécutif à signer la proposition d'amendement au bail des locaux du secrétariat:**

- ATTENDU QUE le partage des locaux et des services entre le Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage (CCCPP) et le CCEBJ, depuis février 2002, s'est avéré avantageux;
- ATTENDU QUE SITQ NATIONAL INC., bailleur des locaux actuels, a présenté au CCCPP et au CCEBJ une proposition visant le renouvellement du bail pour la période 2010-2014;
- ATTENDU QUE le secrétaire exécutif vérifiera les calculs de loyers pour la période du bail proposé;

*Sur une proposition de Glen Cooper, appuyée par Maryse Lemire :*

**Il est unanimement résolu que le secrétaire exécutif du CCEBJ soit autorisé à signer, conjointement avec le CCCPP, la proposition d'amendement au bail de SITQ NATIONAL INC. concernant les locaux actuels du secrétariat de même que tout document y donnant effet.**

**6. RÉVISION DE LA RÉMUNÉRATION DE L'AGENTE DE SECRÉTARIAT POUR 2009-2010**

La secrétaire-trésorière du CCCPP et le secrétaire exécutif du CCEBJ ont procédé à l'évaluation de rendement de l'agente de secrétariat qui travaille à temps partagé pour les deux comités. En vertu des ces évaluations, les deux secrétaires ont convenu d'une recommandation commune concernant la révision salariale pour l'agente de secrétariat.

**Résolution du CCEBJ n° 2009-04-01-03 concernant la révision de la rémunération de l'agente de secrétariat :**

- ATTENDU QUE le rendement de Louise Bélanger a été jugé entièrement satisfaisant pour l'année 2008-2009;
- ATTENDU QUE l'agente de secrétariat travaille à temps partagé pour le Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage et le CCEBJ;

*Sur une proposition de Chantal Otter Tétreault, appuyée par Denise Morasse :*

Il est unanimement résolu de fixer le salaire annuel de Louise Bélanger au dixième échelon de l'échelle salariale du poste d'agente de secrétariat pour l'année financière 2009-2010.\*

\*Le CCEBJ contribue à raison de 50% aux frais de rémunération associés au poste de l'agente de secrétariat.

## **7. ADOPTION DE L'AVIS CONCERNANT LES PLANS GÉNÉRAUX D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (PGAF) RÉVISÉS**

Peu après l'approbation des PGAF de la période 2008-2013 par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), les mandataires de ces plans, i.e. les entreprises forestières, ont dû entreprendre leur révision afin de tenir compte des nouveaux calculs de possibilité du Forestier en chef. Conformément à son mandat, le CCEBJ a procédé à l'examen des PGAF révisés afin de produire un avis à l'intention du ministre du MRNF.

L'analyste du CCEBJ explique que les responsables du Groupe Conseil Nutshimit, dont le CCEBJ a retenu les services, ont dû composer avec plusieurs contraintes. D'abord, les PGAF révisés ont été transmis à la pièce par le MRNF, de sorte qu'un délai différent pour déposer des commentaires s'applique à chacun d'eux. À cet égard, le CCEBJ a informé le MRNF qu'il entendait mener une évaluation globale des PGAF révisés; ainsi, le projet d'avis a trait à l'ensemble des 12 plans révisés soumis par le MRNF (trois PGAF révisés n'ont pas encore été transmis au secrétariat du CCEBJ).

Enfin, le MRNF n'a pas transmis, avec les PGAF révisés, son analyse de conformité complète. Cette situation est problématique parce que la version des plans évaluée par le CCEBJ pourrait éventuellement être jugée non conforme par le MRNF et faire l'objet de modifications, ce qui aurait une incidence sur la validité de l'analyse du CCEBJ.

Le projet d'avis du CCEBJ présente 15 recommandations portant sur le processus de participation des Cris, la protection des habitats fauniques ainsi que l'économie, le milieu social et l'environnement des Cris. À la lumière de cette analyse, le CCEBJ recommanderait au ministre du MRNF de surseoir à l'approbation de trois des douze

**PGAF révisés tant que le processus de participation des Cris n'aura pas été complété. Le projet d'avis ferait en outre valoir la préoccupation du CCEBJ concernant l'extension du réseau des routes forestières dans un contexte de réduction de la possibilité forestière.**

**Sur la question des routes forestières, une membre de l'ARC dépose un communiqué du Grand Conseil des Cris (GCC) qui fait part de son inquiétude concernant la protection des hardes de caribous des bois du territoire de la Baie James. Selon le GCC, le MRNF doit appliquer un plan de gestion du caribou des bois avant l'approbation des PGAF révisés et la construction prévue de nouvelles routes forestières pouvant perturber davantage l'habitat de cette espèce. Cette membre rappelle par ailleurs que le caribou des bois est désigné comme «espèce vulnérable» depuis 2005.**

**Outre les routes forestières, les PGAF révisés contiennent 24 projets de ponts et un nombre important de projets de sablières devant servir de matériau pour la construction des routes. Les membres du CCEBJ conviennent que ces projets de routes, de ponts et de sablières devraient être soumis au processus d'évaluation du chapitre 22 de la Convention car ils ne figurent pas sur la liste des projets soustraits (annexe 2).**

**Un membre de l'ARC croit que l'avis devrait se référer, de manière globale, aux utilisateurs cris du territoire, et non seulement aux maîtres de trappe. Les membres conviennent qu'il s'agit d'une précision importante qui pourrait être faite dans la section «Mise en contexte» de l'avis.**

**Résolution du CCEBJ n° 2009-04-01-04 concernant l'avis du CCEBJ sur les plans généraux d'aménagement forestiers (PGAF) révisés applicables à la période 2008-2013 :**

- **ATTENDU QUE** le CCEBJ a pour mandat d'étudier et de commenter les plans d'aménagement forestier conformément à l'alinéa 22.3.34 de la CBJNQ;
- **ATTENDU QUE** le CCEBJ a procédé à l'analyse détaillée des douze PGAF révisés présentés par le MRNF entre le 5 novembre 2008 et le 5 février 2009;
- **ATTENDU QUE** le projet d'avis est conforme aux principes directeurs du régime de protection de l'environnement et du milieu social de la CBJNQ;

*Sur une proposition de Maryse Lemire, appuyée par Chantal Otter Tétreault :*

Il est unanimement résolu d'adopter le projet d'avis sur les plans généraux d'aménagement forestier révisés de la période 2008-2013 et de le présenter au ministre des Ressources naturelles et de la Faune du Québec.

## **8. COLLABORATION PROPOSÉE AU PROJET DE RECHERCHE DE L'ASSOCIATION DES TRAPPEURS CRIS SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

L'analyste du CCEBJ présente le projet de recherche sur les changements climatiques que l'Association des trappeurs cris (ATC) souhaite réaliser en partenariat avec le CCEBJ. Le projet porterait autant sur les impacts observés que sur les mesures d'adaptation aux changements climatiques sur le territoire de la Baie James. Des ateliers impliquant les utilisateurs cris du territoire permettraient, dans quelques communautés ciblées, d'obtenir les données essentielles au projet. L'ATC doit présenter sous peu sa demande de financement en vertu d'un programme des Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC).

Selon une membre de l'ARC, le projet de l'ATC correspond dans une bonne mesure aux objectifs du CCEBJ pour la seconde phase des travaux sur les changements climatiques, la première phase étant le rapport du CCEBJ sur l'état des connaissances. Elle souligne que l'ATC a une assise dans chacune des communautés cris et constitue un partenaire idéal pour mener un projet sur le terrain. Par ailleurs, cette recherche peut s'inspirer de la méthodologie mise en œuvre il y a quelques années à l'occasion du projet sur les oiseaux migrateurs auquel l'Administration régionale crie, l'ATC et Environnement Canada étaient associés.

Un membre de l'ARC demande si ce projet se compare aux travaux menés jusqu'ici du côté des Inuits. L'analyste du CCEBJ explique que le gros des travaux sur les changements climatiques a trait à la région arctique. Il est possible de s'en inspirer sans toutefois occulter la spécificité de la région de la Baie James.

Résolution n° 2009-04-01-05 concernant la participation du CCEBJ, comme partenaire, au projet de recherche de l'Association des trappeurs cris (ATC) sur les impacts et l'adaptation aux changements climatiques :

- ATTENDU QUE le CCEBJ a complété une première phase de travaux sur les changements climatiques en présentant une synthèse des connaissances sur cet enjeu pour le territoire de la Baie James;
- ATTENDU QUE le CCEBJ souhaite entreprendre une seconde phase de travaux axés davantage sur les connaissances des utilisateurs cris du territoire;
- ATTENDU QUE le projet de recherche présenté par l'ATC répond aux objectifs du CCEBJ pour cette seconde phase;

*Sur une proposition de Glen Cooper, appuyée par Josée Brazeau :*

Il est unanimement résolu que le CCEBJ soit partenaire du projet de recherche de l'Association des trappeurs cris sur les impacts et l'adaptation aux changements climatiques.

L'analyste du CCEBJ informera les membres du résultat de la demande de financement et de la suite des travaux.

**9. PRÉSENTATION DE FRANÇOIS RICHARD ET DE STÉPHANE BERNARD, DE NUTSHIMIT, CONCERNANT L'ANALYSE DES PLANS GÉNÉRAUX D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (PGAF) RÉVISÉS**

Le CCEBJ a fait appel au Groupe Conseil Nutshimit pour le soutenir dans l'analyse des PGAF et pour interviewer des intervenants du secteur forestier sur le territoire de la Baie James. En outre, le CCEBJ a demandé à Nutshimit de produire des cartes synthèses des aménagements proposés dans les PGAF révisés. Pour faciliter la comparaison, les critères utilisés lors de l'analyse des PGAF en 2007-2008 ont été retenus tels quels. Ces derniers, inspirés des principes directeurs du régime de protection de l'environnement et du milieu social, ont principalement trait au processus de participation des Cris.

François Richard présente d'abord les contraintes rencontrées par Nutshimit dans le cadre de ce mandat. Il signale notamment l'absence d'analyses de conformité du

MRNF, l'absence des rapports des groupes de travail conjoints (GTC) – en fait, le MRNF n'a pas encore transmis ceux de 2008 - et le fait qu'il n'a pas été possible de considérer trois des quinze PGAF révisés en raison du retard dans leur dépôt. Par ailleurs, les représentants du MRNF n'ont pas accordé d'entrevue en invoquant le fait qu'ils travaillaient au niveau de l'aire de trappe crie tandis que l'analyse du CCEBJ visait l'ensemble du territoire.

Parmi les constats généraux, M. Richard note d'abord que les PGAF ont fait l'objet de peu de modifications : il s'agit surtout d'ajustements pour tenir compte de nouveaux calculs de possibilité. François Richard souligne qu'aucun des PGAF ne s'est détérioré, à la lumière des critères du CCEBJ, depuis leur approbation en avril 2008. Sur les enjeux concernant les Cris, les PGAF comportent peu de modifications, ce qui signifie que les lacunes observées en 2007 s'y trouvent toujours. Une amélioration notable doit être soulignée : l'utilisation généralisée des cartes d'aide à la planification conçues par l'ARC, le Conseil Cris-Québec sur la foresterie (CCQF) et les trappeurs.

Durant les entrevues auprès des représentants de bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF), M. Bernard a pu observer leur méconnaissance quant au rôle du CCEBJ dans l'examen des PGAF. Cette méconnaissance se traduit entre autres par une difficulté à intégrer les critères du CCEBJ dans la planification forestière. Plusieurs représentants des bénéficiaires ont indiqué qu'ils répondaient avant tout aux exigences du MRNF, sur le plan forestier, et se trouvaient à court de temps pour mettre en œuvre les considérations environnementales et sociales des Cris. C'est pourquoi M. Richard suggère de mener une démarche de sensibilisation conjointe du MRNF et du CCEBJ. Plusieurs bénéficiaires de CAAF ont manifesté leur intérêt à cet égard et s'attendent à être informés, en guise de suivi, des recommandations formulées par le CCEBJ concernant les PGAF révisés.

Durant les entrevues avec les membres cris des GTC, plusieurs d'entre eux ont exprimé leur préoccupation concernant les routes forestières proposées dans les PGAF révisés. Celles-ci pourraient avoir pour effet de rendre de nouvelles aires de trappe accessibles pour la chasse et la pêche sportives et pourraient ainsi entraîner des conflits d'usages dans ces territoires.

Le secrétaire exécutif demande si les entreprises engagées dans une démarche de certification forestière répondent mieux aux critères d'évaluation du CCEBJ. Selon François Richard, ces entreprises présentent un rapport de participation plus détaillé en raison de l'importance accordée à la consultation des autochtones durant le processus de certification.

## 10. VARIA

### *a. Projet de carte concernant les routes forestières proposées dans les PGAF révisés*

Une membre de l'ARC croit qu'il serait pertinent, en raison des préoccupations découlant des projets de routes forestières, de faire produire une carte et des tableaux illustrant l'ampleur de l'extension du réseau routier proposé dans les PGAF révisés. Les membres sont d'accord pour octroyer un contrat au Groupe Conseil Nutshimit à cet effet. L'analyste du CCEBJ vérifiera la disponibilité des bases de données nécessaires à la préparation d'une telle carte.

### *b. Projet de stage*

Comme projet de stage de l'été 2009, le secrétaire exécutif suggère l'élaboration d'un registre en ligne des projets de développement soumis au processus d'évaluation et d'examen du chapitre 22. Un tel registre faciliterait, pour les intervenants et le public, l'accès à l'information concernant les projets et leur état. Le ou la stagiaire pourrait s'inspirer des registres existants, dont celui de l'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie.

L'analyste mentionne que le site Internet du MDDEP contient un registre des projets en territoire conventionné situés au sud du 55<sup>e</sup> parallèle (Baie James). Cependant, ce registre n'est pas toujours à jour et ne contient pas toute l'information relative aux projets.

Selon une membre du Canada, un tel projet devrait avoir pour objectif de faciliter l'accès à l'information et ne passerait pas forcément par la création d'un registre cartographique. Une membre de l'ARC se demande si l'élaboration d'un tel registre est de la responsabilité du CCEBJ. À son avis, cela relève plutôt des administrateurs fédéral, provincial et régional cri désignés en vertu du chapitre 22. En lieu et place, elle suggère que le ou la stagiaire travaille à la confection d'un portrait des sites miniers sur le territoire.

Les membres s'accordent quelques semaines pour formuler d'autres propositions de stage.

### *c. Projets de révision de deux lois fédérales*

Une membre de l'ARC a appris que la Loi sur les pêches et la Loi sur les espèces en péril faisaient l'objet d'une révision. Elle se demande si le CCEBJ sera inclus dans les consultations qui s'ensuivront.

Une membre du Canada indique que la révision de la Loi sur les pêches ne fait que débuter; lorsque les consultations seront lancées, le CCEBJ pourra y prendre part s'il y a lieu. Pour ce qui de la Loi sur les espèces en péril, Jean Picard souligne qu'un comité directeur a été mis sur pied afin d'en entreprendre la révision. Il tiendra le CCEBJ au courant des développements à cet effet.

*d. Opportunité de collaboration avec le Conseil cri de la Santé et des Services sociaux*

Un consultant de la Direction de la santé environnementale du Conseil cri de la Santé et des Services sociaux de la Baie James (CCSSSBJ) a rencontré le secrétaire exécutif et l'analyste afin de discuter des collaborations possibles avec le CCEBJ. Selon le consultant, le Conseil s'intéresse aux enjeux de santé entourant l'activité minière, le Plan Nord et les changements climatiques. Le secrétaire et l'analyste ont expliqué le mandat du CCEBJ et le travail réalisé à l'égard des enjeux mentionnés. Par ailleurs, ils ont précisé que ce sont plutôt le Comité d'évaluation et les comités d'examen qui œuvrent au niveau du processus d'évaluation environnementale et sociale des projets.

Une membre de l'ARC mentionne que son organisme a rencontré les responsables du CCSSSBJ afin de présenter le processus d'évaluation et d'examen des impacts environnementaux et sociaux de la CBJNQ. Elle croit qu'il y aurait lieu de renouveler cet exercice.

*e. Copie et archivage des documents électroniques relatifs à l'évaluation environnementale du projet Eastmain 1-A et dérivation Rupert*

Le secrétaire exécutif fait part des démarches visant à obtenir une copie des documents électroniques concernant l'évaluation environnementale du projet hydroélectrique Eastmain 1-A/dérivation Rupert. Au terme du mandat du Bureau d'information publique de ce projet, le consultant du Bureau avait préparé, pour le CCEBJ, des copies de la documentation sur DVD et sur CD. Or, la recherche de documents précis sur ces supports s'avère compliquée.

Le secrétaire a alors demandé au webmestre du site Internet du CCEBJ de reproduire les pages du site de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACÉE) qui concernent Eastmain 1-A/Rupert. Toutefois, ce travail requérait l'accès aux informations FTP du site de l'ACÉE, ce qui n'a pas été possible. Le secrétaire verra pour l'instant à assurer la copie des documents PDF disponibles sur les sites de l'ACÉE et d'Hydro-Québec.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marc Jetten', with a stylized flourish at the end.

**Marc Jetten**

**Secrétaire exécutif**

**Le 29 juin 2009**